Publication électronique : le 6 Octobre 2025



# DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

#### PORTANT AFFECTATION ET CHANGEMENT DE FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°01/2025 du 17 juin 2025 portant organisation des services départementaux,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 19 juin 2023, créant l'emploi,

Vu la déclaration de vacance d'emploi n°V062250325001513001 effectuée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais,

Vu la candidature présentée par madame Amélie Jailloux,

Vu le courrier lauréat en date du 24 juin 2025 et le courrier du 23 juillet 2025 précisant la date du changement d'affectation et de fonction,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

## ARRÊTE:

#### <u>Article 1</u>

Il est mis fin aux fonctions exercées par madame Amélie Jailloux en qualité de chef de mission pilotage administration et budgétaire - secrétariat général du pôle partenariats et ingénierie, à compter du 1er septembre 2025.

## Article 2:

Madame Amélie Jailloux, attaché territorial, est affectée à temps complet, au service pilotage - secrétariat général du pôle aménagement et développement territorial, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, pour exercer les fonctions de chef de service.

La résidence administrative de l'intéressée est fixée à Arras.

### Article 3:

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 11 août 2025 Pour le Président du Conseil départemental,

/ AS

Notifié le :

Signature de l'agent :

## Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale
- Madame Amélie Jailloux (4739)
- SG PADT
- DAPARH/mission pilotage des effectifs et des donnée sociales

- DA.

Signé électroniquement par Pierre CANONNE, par délégation de Caroline MEZIERE

Directeur adjoint des ressources humaines

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa recours suivant sa recours gracieux auprès du ribunal administratif de Lille, dans le même déla particular de la recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecque de la recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecque de la recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecque de la recours gracieux de la re